

Ref. : Responsable Service Scolarité

**Arrêté fixant la composition du jury d'examen  
de la 2<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques  
5<sup>ème</sup> année des études pharmaceutiques**

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Lille,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D. 623-6 et D. 613-7,  
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie,  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,  
Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie,  
Vu l'arrêté de l'Université de Lille n° 2023-269 du 15 septembre 2023 relatif à délégations de signature.

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2023-2024 membres du jury d'examen de la 2<sup>ème</sup> année du **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques – 5<sup>ème</sup> année des études pharmaceutiques** :

Président : M. le Pr Benjamin BERTIN (PU),

M. le Dr Simon BORDAGE (MCF),  
M. le Pr. Guillaume GARÇON (PU),  
Mme le Dr Mounira HAMOUDI (MCF),  
M. le Pr. Nicolas SIMON (PU-PH).

Art. 2 : le Responsable de l'Administration et du Pilotage de la Faculté de Pharmacie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 19 Octobre 2023

Par délégation le Premier Assesseur  
**Le Premier Assesseur,**

  
**Anne GARAT**

Anne GARAT

